



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

maternités

Question écrite n° 73027

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le problème de la sécurité dans les hôpitaux, et plus particulièrement dans les maternités de notre pays. En effet, la récente affaire de la petite Célia, bébé enlevé le 1er septembre à la maternité de l'hôpital de Montfermeil (Seine-Saint-Denis), et retrouvé aux Lilas le 3 septembre, vient de révéler que l'insécurité peut aussi faire irruption dans un établissement de santé de banlieue. Ce rapt, à l'issue heureusement favorable, a ému de nombreux habitants de ce secteur, inquiété la communauté médicale, et suscité des interrogations sur les conditions de sécurité des maternités face à des personnes déséquilibrées en mal d'enfant, voulant voler un nouveau-né. Ce genre d'acte odieux est déjà survenu plusieurs fois, et réclame donc un renforcement des conditions de sécurité, notamment quant à la sortie des maternités. Il conviendrait donc d'envisager des contrôles de pièces d'identité, de demander le port de cartes magnétiques pour les sorties d'enfants, de réclamer que les médecins et les personnels infirmiers puissent être identifiés par des badges aux couleurs renouvelées chaque mois. De plus, la vidéosurveillance devrait être installée en priorité dans chaque maternité. En conclusion, un diagnostic de sécurité des locaux et des conditions d'entrée et de sortie des maternités serait un préalable urgent et impératif à ces propositions d'amélioration et de sécurisation, sous l'autorité des directions d'établissements et sous la coordination des agences régionales d'hospitalisations. Il lui demande s'il compte donner des instructions dans ce sens.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73027

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 septembre 2005, page 8493